



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 2024

N° : 2024/2806/02

**OBJET : RAPPORT TRIENNAL
LOCAL DE SUIVI DE
L'ARTIFICIALISATION DES
SOLS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20240628-2024280602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Le vendredi 28 juin 2024 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER.

Absents : Nadine CAVELIER (pouvoir à C. BOURNEZ), Rachel DURAND, Julien BUISSON (pouvoir à J. FAYOLLE), Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Olivier MOTTE

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024

Vu la loi 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience »

Vu la loi 2023-630 du 20 juillet 2023,

Considérant que la loi prévoit que les communes dotées d'un document d'urbanisme établissent un rapport triennal sur la consommation d'espace naturel et forestier. La forme de ce rapport étant détaillée dans l'article R 2231-1 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal de la commune a pris connaissance du rapport présenté par Monsieur le Maire. Ce rapport, réalisé sur la base du modèle présenté sur le site <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/>, indique la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, telle qu'elle est établie par l'observatoire national de l'artificialisation. Dans le cadre de l'objectif d'atteinte du « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces NAF (naturels, agricoles et forestiers) de 2021 à 203, par rapport à la décennie précédente, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des données concernant la commune de Briennon.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Olivier MOTTE